

RCS : BOBIGNY Code greffe : 9301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 11604 Numéro SIREN : 834 139 511 Nom ou dénomination : 3DJ SERVICES
--

Ce dépôt a été enregistré le 12/02/2024 sous le numéro de dépôt 3292



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

Formulaire à déposer
en double exemplaire

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)
L'entrepreneur a-t-il opté pour le régime simplifié d'imposition ?

12 FEV. 2024
3292

Exercice ouvert le	01012022	et clos le	31122022	Régime simplifié d'imposition	X
--------------------	----------	------------	----------	-------------------------------	---

Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe	Régime réel normal
---	--------------------

Si PME innovantes, cocher la case ci-contre

Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Designation de la société:	Adresse du siège social:
SIRET 83413951100028	Mél:
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITÉ

Activités exercées	Transports routiers de fret de proximité	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
--------------------	--	--

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	Déficit
--------------------	-----------------------------------	---------

Bénéfice imposable à 15 %	27 123	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %
---------------------------	--------	--

2. Plus-values

PV à long terme imposables à 15 %	PV à long terme imposables à 19 %	PV exonérées (art. 238 quindecies)
-----------------------------------	-----------------------------------	------------------------------------

Autres PV imposables à 19 %	PV à long terme imposables à 0 %
-----------------------------	----------------------------------

3. Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprise nouvelle, art. 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A
-------------------------------------	---

Entreprise nouvelle, art. 44 septies	Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 quaterdecies	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies
--------------------------------------	---	--

Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octes A	Autres dispositifs
--	---	--------------------

Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies		
---	--	--

Société d'investissement immobilier cotée	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %
---	--	--

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer :	dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)
--	--

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts
--

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5 %

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %
--

G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CcCdAC4 (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1. Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre

2. Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée	Nom/Adresse	N°
--	-------------	----

3. Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2 du CGI), cocher la case ci-contre

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	Nom/Adresse	N°
--	-------------	----

H COMPATIBILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI	NON	x	Si oui, indication du logiciel utilisé
---	-----	-----	---	--

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr

S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:

MIRINDOU CATHARIE 20 RUE LOUNES MATOUB 93800 EPINAY SUR SEINE Tél: 0176583079	Nom et adresse du conseil:
--	----------------------------

OGA/OMGA	Viséur conventionné	(Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant:
----------	---------------------	---------------------------------	------------------------

Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viséur ou certificateur conventionné :	Date: 30012024	Lieu: 3DJ SERVICES
---	----------------	--------------------

N° d'agrément du CGA/OMGA ou viséur ou certificateur conventionné	Qualité et nom du signataire: GÉRARD MBONGA	Signature
---	---	-----------

Examen de conformité fiscale (ECF)	prestataire :	mail: services.3dj@gmail.com
------------------------------------	---------------	------------------------------

		siret: 83413951100028
--	--	-----------------------

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

N° 2065 bis-SD
2023

Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)

I RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS			
Montant global brut des distributions ⁽¹⁾	payées par la société elle-même a		payées par un établissement chargé du service des titres b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾		c	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées		d	
		e	
		f	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾		g	
		h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾		i	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		j	
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾		Total (a à h)	

J RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités; * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées:				
			à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
1	2	3	4	Indemnités forfaitaires 5	Remboursements 6	Indemnités forfaitaires 7	Remboursement 8

K DIVERS
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION					
REMUNÉRATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES	à 0 %	à 15 %	à 19 %
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice			
		MVLT restant à reporter			

M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS	
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE 2022 ou exercice

Désignation de l'entreprise 3DJ SERVICES

du

Adresse 7 PL DE L HOTEL DE VILLE 93600 AULNAY-SOUS-BOIS

au

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice 1

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ	ADRESSE COMPLÈTE
1	
2	
3	
4	
5	
6	
7	
8	
9	
10	

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)

					AFFÉRENTES				TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice 2)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice 3)	Valeur des avantages en nature (v. notice 4)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice 5)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4	Frais de voyages et de déplacements (v. notice 6)	aux véhicules et autres biens (v. notice 7)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice 8)		
1	2	3	4	5	6	7	8	9	
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									
10									
**									

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS

	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 73 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	
Total	

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice 1) :

Total des dépenses	Bénéfices imposables 9
- de l'exercice . 2022 . . . (total col.9 + total col.10) 10	- de l'exercice . 2022 . . . 10 27 125
- de l'exercice précédent 10	- de l'exercice précédent 10
Nom et qualité du signataire MME Deborah MBONGA Gérant	À AULNAY-SOUS-BOIS . le 30/12/2024 Signature.

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

(À souscrire par les sociétés indépendantes non membres d'un groupe fiscal et par les sociétés membres d'un groupe fiscal pour la détermination de leur résultat comme si elles étaient imposées séparément)

I – Montant de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice

A- Règles de droit commun

Charges financières nettes de l'exercice	a
EBITDA fiscal de l'exercice	b
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice (montant le plus faible entre a - 30 %*b et a - 3 000 000 €)	(c-1)
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice, après application du complément de déduction de 75 % (régime spécial applicable aux entreprises autonomes): (c-1) – 75 % x (c-1)	(c-2)

B- Clause de sauvegarde en faveur des entreprises membres d'un groupe consolidé

Ratio fonds propres/actifs de l'entreprise en %	d
Ratio fonds propres/actifs du groupe consolidé en %	e
Si (d) est supérieur ou égal à (e) : Complément de déduction des charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice = 75 % x (c-1)	f

C- Règles applicables aux situations de sous-capitalisation

Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du premier plafond de sous-capitalisation, afférent aux dettes contractées auprès d'entreprises non liées ou auprès d'entreprises liées pour la part n'excédant pas une fois et demie les fonds propres	g
Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du second plafond de sous-capitalisation, afférent à la part des dettes contractées auprès d'entreprises liées excédant une fois et demie les fonds propres	h

II – Suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report

A- Suivi des charges financières nettes en report

Stock de charges financières nettes restant à imputer à l'ouverture de l'exercice (y compris le solde de la fraction d'intérêt mentionné au 6ème alinéa de l'article 212 du CGI, non imputé à la clôture du dernier exercice ouvert avant le 1er janvier 2019)	i
Montant des charges financières nettes en report transférées	(i bis)
Dont montant des charges financières nettes transférées de plein droit (art.209-II-2 du CGI)	(i ter)
Nombre d'opérations sur l'exercice concernées par le transfert de plein droit (2)	(i quater)
Montant de charges financières nettes en report imputé au titre de l'exercice	j
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice et reportables : (c-1) – (f) ou (g) + 1/3 x (h)	k
Stock de charges financières nettes restant à imputer à la clôture de l'exercice (i) - (j) + (k)	l

B- Suivi des capacités de déduction inemployées en report

		Stock à l'ouverture de l'exercice	Capacités de déduction inemployées transférées de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	Capacités de déduction employées au titre de l'exercice (1)	Stock à la clôture de l'exercice
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-5	m				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-4	n				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-3	o				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-2	p				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-1	q				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N	r				

(1) Cette colonne peut être servie si (a) est supérieur à (c-1) – (f)

(2) Indiquer sur un feuillet séparé l'identification opération par opération du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits, charges et/ou capacités de déduction et le montant

Désignation de l'entreprise <u>3DJ SERVICES</u>										Néant ☐ *					
Adresse de l'entreprise <u>7 PL DE L HOTEL DE VILLE 93600 AULNAY-SOUS-BOIS</u>															
SIRET		8	3	4	1	3	9	5	1	1	0	0	0	2	8
Durée de l'exercice en nombre de mois *		1		2	Durée de l'exercice précédent *		1		1						

										Exercice N clos le								
										31/12/2021								
ACTIF										Brut		Amortissements-Provisions		Net				
										1		2		3				
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *								010		012						
		Autres *								014		016						
	Immobilisations corporelles *								028	145 472	030	82 457	63 015					
	Immobilisations financières * (1)								040		042							
	Total I (5)								044	145 472	048	82 457	63 015					
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *								050		052						
		Marchandises *								060		062						
	Avances et acomptes versés sur commandes								064		066							
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *								068	71 765	070		71 765				
		Autres * (3)								072	172 096	074		172 096				
	Valeurs mobilières de placement								080		082							
	Disponibilités								084	22 885	086		22 885					
	Charges constatées d'avance *								092		094							
	Total II								096	266 746	098		266 746					
Total général (I + II)								110	412 218	112	82 457	329 761						
PASSIF												Exercice N		NET				
												1						
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *								120				20 000					
	Écarts de réévaluation								124									
	Réserve légale								126				2 000					
	Réserves réglementées *								130									
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)								131									
	Report à nouveau								134				60 019					
	Résultat de l'exercice								136				23 056					
	Subventions d'investissement								137									
	Provisions réglementées								140									
	Total I								142				105 075					
Provisions pour risques et charges																		
Total II								154										
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées								156				88 911					
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours								164									
	Fournisseurs et comptes rattachés *								166				828					
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)								169				134 947					
	Produits constatés d'avance								174									
Total III								176				224 685						
Total général (I + II + III)								180				329 761						
RENVIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an						193		(4)	Dont dettes à plus d'un an						195	
	(2)	Dont créances à plus d'un an						197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *						182	
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs						199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *						184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 312 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise		3DJ SERVICES		Néant ☐ *	
A – RÉSULTAT COMPTABLE				Formulaire déposé au titre de l'IR		018	
						Exercice N clos le	
						31/12/2022	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209		210	
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		211	
		Services *		217		218 389 353	
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)					222	
	Production immobilisée *					221	
	Subventions d'exploitations reçues					226	
	Autres produits					230	
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)						232 389 353	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					231	
	Variation de stocks (marchandises) *					236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)					238 33 248	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					240	
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)					242 148 748	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)			243		241	
	Rémunérations du personnel *					250 139 772	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252 10 744	
	Dotations aux amortissements *					251 29 094	
	Dotations aux provisions					256	
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259		262		
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260				
Total des charges d'exploitation (II)						261 361 606	
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)						270 27 747	
Produits financiers (III)		280		Charges financières (V)		291 622	
Produits exceptionnels (IV)						290	
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		317		300		
	dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		318				
Impôt sur les bénéfices * (VII)						306 4 069	
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)						310 23 056	
B – RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312 23 056		311	
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-1 CGI) et autres amortissements non déductibles			318			
	Provisions non déductibles *			322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			321 4 069			
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés		217		330		
	écarts de valeurs liquidatives sur OPC		218				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option (Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 septies D))		219		251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999				
Deductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997			
	Entreprises nouvelles (I. 1. septies)		986		ZEUTE (I. 1. octies A)		
	Reprise d'entreprises en difficulté (I. 1. septies)		981		JEL (I. 1. septies A)		
	ZRD (I. 1. terdecies)		127		ZRR (I. 1. quidecies)		
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 11 duodecies)		991				
	ZFANG (I. 1. quaterdecies)		315		Investissements outre-mer		
	Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 sexdecies)		992		Zone de développement prioritaire (I. 1. septies)		
	Grâce due au report en arrière du déficit				316		
	Droit divers	Deduction exceptionnelle Art 39 terdecies A		635		Deduction exceptionnelle Art 39 terdecies A	
		Deduction exceptionnelle Art 39 terdecies B		643		Deduction exceptionnelle Art 39 terdecies B	
Deduction exceptionnelle Art 39 terdecies D		648		Deduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies I)			
Deduction exceptionnelle Art 39 terdecies E		990		Deduction exceptionnelle Art 39 terdecies E			
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfices col. 1 Déficit col. 2		352 27 125 351	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *			356			
	Déficits antérieurs reportables * (dont imputés sur le résultat)					360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfices col. 1 Déficit col. 2		370 27 125 372	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

③

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C-SD 2023

Formulaire obligatoire - article 512 <i>septies</i> - Vbis du Code général des impôts										Désignation de l'entreprise : <u>3DJ SERVICES</u>										Néant ☐ *	
I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *									
		ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice									
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	100		102		101		106													
	Autres	110		112		111		116													
Immobilisations corporelles	Terrains	120		122		121		126													
	Constructions	130		132		131		136													
	Installations techniques matériel et outillage industriels	140		142		141		146													
	Installations générales agencements divers	150		152		151		156													
	Matériel de transport	160	145 472	162		161		166	145 472												
	Autres immobilisations corporelles	170		172		171		176													
Immobilisations financières		180		182		181		186													
TOTAL		190	145 472	192		191		196	145 472												

II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
		IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES									
Fonds commercial		495		497		498		499			
Autres immobilisations incorporelles		500		502		501		506			
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		511		516			
	Constructions	520		522		521		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		531		536			
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		541		546			
	Matériel de transport	550	53 363	552	29 094	551		556	82 457		
	Autres immobilisations corporelles	560		562		561		566			
TOTAL		570	53 363	572	29 094	571		576	82 457		

III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)						
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10

Immobilisations	Valeur d'actif *		Amortissements *		Valeur résiduelle		Prix de cession *		Plus ou moins-values					
									Court terme *	Long terme				
	①	②	③	④	⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧						
1														
2														
3														
4														
5														
6														
7														
8														
9														
10														
TOTAL	578		580		582		581		580	581		587	589	
		Plus-values taxables à 19 % (1)		579			Regularisations	590	583		591		595	
TOTAL									596		585		597	599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis IA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Formulaire obligatoire article 432 septies
A bis du Code général des impôts

④

**RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES -
DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS**

Désignation de l'entreprise : 3DJ SERVICES

Néant ☒ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	601	606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607
	Autres provisions réglementées *	610	612	611	616
Provisions pour risques et charges		620	622	621	626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	631	636
	Sur stocks et en cours	640	642	641	646
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	651	656
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	661	666
TOTAL		680	682	681	686

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations	Reprises
Fonds commercial	681	683
Autres immobilisations incorporelles	700	705
Terrains	710	715
Constructions	720	725
Inst. techniques mat. et outillage	730	735
Inst. générales, agencements amén. div.	740	745
Matériel de transport	750	755
Autres immobilisations corporelles	760	765
TOTAL	770	775

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		

TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD 780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis
Nombres d'opérations sur l'exercice	982 ter
Déficits imputés	983
Déficits reportables	984
Déficits de l'exercice	990
Total des déficits restant à reporter	990

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du 1 de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *	380
dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326
N° du centre de gestion agréé	388
Montant de la TVA collectée	371
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 1 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-N01-SD.

Désignation de l'entreprise: 3DJ SERVICES Néant ☐*

Exercice ouvert le: 01/01/2022 et clos le: 31/12/2022 Données en nombre de mois 1 2

DECLARATION DES EFFECTIFS

Effectif moyen du personnel *: 376 9,00

Dont apprentis 657

Dont handicapés 651

Effectifs affectés à l'activité artisanale 861

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE

I - Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises 108 389 353

Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées 118

Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante 119

Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges 105

TOTAL 1 106 389 353

II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun) 115

Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation 143

Subventions d'exploitation reçues 113

Variation positive des stocks 111

Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée 116

Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation 153

TOTAL 2 144

III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)

Achats 121 141 671

Variation négative des stocks 145

Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances 125 3 571

Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois 146 36 755

Taxes déductibles de la valeur ajoutée 133

Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun) 148

Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée 128

Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois 135

Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante 150

TOTAL 3 152 181 997

IV - Valeur ajoutée produite

Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3) 137 207 356

V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF). 117 207 356

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE

Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case 020 X

Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois) 022 389 353 Effectifs au sens de la CVAE * 023 9,00

Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI) 026

Période de référence 024 0 1 / 0 1 / 2 0 2 2 160 3 1 / 1 2 / 2 0 2 2

Date de cessation / /

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD au § déclaration des effectifs.

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N°2033-F-SD 2023

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.L.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt



(1) Néant ☐ *

Exercice clos le

31122022

SIREN

8 3 4 1 3 9 5 1 1

Dénomination de l'entreprise

3DJ SERVICES

Adresse (voie)

7 PL DE L HOTEL DE VILLE

Code postal

93600

Ville

AULNAY-SOUS-BOIS

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance: Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance: Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G-SD 20

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1) Néant ☒ *

Exercice clos le

31/12/2022

SIREN

8 3 4 1 3 9 5 1 1

Dénomination de l'entreprise

3DJ SERVICES

Adresse (voie)

7 PL DE L HOTEL DE VILLE

Code postal

93600

Ville

AULNAY-SOUS-BOIS

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE :

905

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

3DJ SERVICES
7 Place de l'Hôtel de Ville
93600 Aulnay sous-bois
Siret : 834 139 511 00028

**RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022**

Madame, Monsieur,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire conformément aux dispositions du code de commerce article L.232-2, II et des statuts de notre société à l'effet de vous présenter notre rapport de gestion et vous demander d'approuver les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2022.

Nous vous rappelons que les convocations à la présente assemblée vous ont été régulièrement adressées ainsi que tous les documents prévus par l'article 36 du Décret du 23 Mars 1967 qui ont été également tenus à votre disposition au siège social dans les délais fixés par cet article.

Les comptes annuels qui vous sont présentés ont été établis dans le respect des règles de présentation et des méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

I - ACTIVITE DE LA SOCIETE

Au cours de l'exercice social 2022 notre chiffre d'affaires est de : 389 353 €

Nos charges d'exploitation se sont élevées globalement à 361 606 €.

Compte tenu de la structure de nos activités, les postes de charges les plus importants sont les suivants :

- Achats de matières premières	33 248 €
- Autres charges externes	148 748 €
- Rémunération	139 772 €
- Charges sociales	10 744 €
- Dotations	29 094 €

En conséquence, et après déduction de toutes charges, crédits d'impôts, et amortissements, notre résultat se solde par un résultat positif de 23 056 €.

Nous ne voyons pas d'autres éléments importants à vous communiquer au titre de l'exercice écoulé.

II- SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

L'année 2022 a été une année moyenne.

Objectif pour l'exercice 2023 :

- La recherche des clients pour accroître notre chiffre d'affaires.

III- PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS ET AFFECTATION DES RESULTATS

Nous vous présentons en annexe les comptes annuels de l'exercice clos le 31 Décembre 2022 ainsi que l'évaluation de leurs principaux postes.

Résultat- Affectation :

L'exercice clos le 31 Décembre 2022 fait apparaître un résultat de 23 056 € que nous vous proposons d'affecter de la façon suivante :

- En report à nouveau créateur : 23 056 €

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nous allons également vous présenter le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 et suivant du code de commerce.

Fait à Aulnay sous-bois
Le 31 janvier 2024

La Gérante
Mme MBONGA Deborah

3DJ SERVICES
7 Place de l'Hôtel de Ville
93600 Aulnay sous-bois
Siret : 834 139 511 00028

**PROCES -VERBAL DE L'ASSEMBLEE
GENERALE ORDINAIRE DU 31 janvier 2024**

L'an deux mille-vingt-quatre, et le " trente un " janvier " à " dix-neuf heures ", les associés se sont réunis au Allée Bernard Palissy 95200 Sarcelles, en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation de la Présidence.

Sont présents :

- Monsieur MBONGA VINY, propriétaire de 250 des parts sociales,
- Madame MBONGA Deborah, propriétaire de 250 des parts sociales

Les associés présents ou représentés possédant ainsi la totalité des actions.

L'Assemblée est présidée par, Madame MBONGA Deborah, Gérante associée

Le président déclare que tous les documents prescrits par l'article 36 du décret du 23 Mars 1967 ont été adressés aux associés et tenus à disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'Assemblée.

L'Assemblée sur sa déclaration lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport de gestion établi par la Présidente,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2022 et quitus de la Présidente,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du code de commerce, et décision à cet égard,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- L'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2022,

- Le rapport spécial sur les conventions visées aux articles L223-19 et suivants du code de commerce,
- Le texte du projet des résolutions qui seront soumis à l'Assemblée.

Il est ensuite donné lecture à l'Assemblée du rapport de gestion et du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 et suivant du code de commerce, établi par la Présidente.

Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, la Présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 Décembre 2022 approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 Décembre 2022 lesquels font apparaître un résultat comptable de 23 056 €.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter comme suit, le résultat de 23 056 €

- En report à nouveau créateur 23 056 €

Cette résolution mise aux voix est adoptée par l'actionnaire unique.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article L.223-19 et suivants du code de commerce, en prend acte purement et simplement.

Cette résolution mise aux voix est adoptée par l'actionnaire unique.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à effet d'accomplir toutes formalités.

Cette résolution mise aux voix est adoptée par l'actionnaire unique.

De tous ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par la Présidente.

Fait à Aulnay sous-bois
Le 31 janvier 2024

La Gérante
Mme MBONGA Deborah

3DJ SERVICES
7 Place de l'Hôtel de Ville
93600 Aulnay sous-bois
Siret : 834 139 511 00028

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 31 JANVIER 2024

PREMIERE RESOLUTION

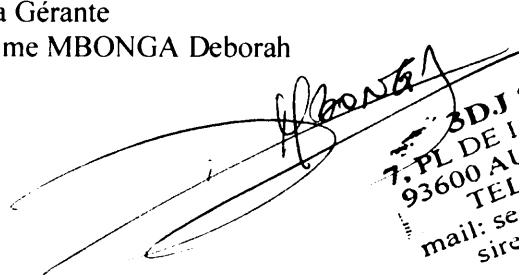
L'Assemblée Générale décide d'affecter comme suit la perte de l'exercice clos le 31 Décembre 2022 s'élevant à 23 056 €

- En report à nouveau débiteur 23 056 €

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des associés présents

Fait à Aulnay sous-bois
Le 31 janvier 2024

La Gérante
Mme MBONGA Deborah


3DJ SERVICES
7. PL DE L'HOTEL DE VILLE
93600 AULNAY-SOUS-BOIS
TEL : 06 52 23 54 55
mail: services.3dj@gmail.com
siret: 83413951100028